

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

L'an 2024 et le 12 Avril à 18 h30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HEROUARD Jean-Paul, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, DORCHY Chantal, LE GALLOU Sylvie, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice, Mrs BARBOT Denis, BLOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul.

Excusés : ayant donné procuration : Mrs MARTHOURET Claude à M. HEROUARD Jean-Paul ;
ROLLAND Daniel à Mme MARGUERITTE Anne, WECH Pierre à Mme BACHER Francine ;
Excusée : Mme HENRARD Stéphanie

Invité : M. HEROUARD Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 16/04/2024

et publication ou notification du : 16/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARGUERITTE Anne

Vote du budget 2024 - réf : 2024-013

Le budget primitif 2024 est présenté par le maire comme suit :

- La section de fonctionnement est en **suréquilibre**.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	157 900,00	013	Atténuations de charges	1 200,00
012	Charges du personnel	119 200,00	70	Produits des services	4 100,00

014	Atténuations de produits	49 025,00	73	Impôts et taxes	48 600,00
042	Opérat° d'ordres entre sections	14 149,08	731	Fiscalité locale	316 899,00
65	Autres charges de gest° courante	328 534,18	74	Dotations, subventions	340 920,00
66	Charges financières	1 284,49	75	Autres produits	9 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	76	Produits financiers	2,81
023	Virement à la sect° invest.	49 729,06	002	Résultat reporté	447 099,08
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		720 821,81	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 167 920,89

- La section d'investissement est en **équilibre**.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Propositions	Chap	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	13	Subventions d'investissement	304 819,72
204	Subventions d'équipements versées	35 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	388 514,86
21	Immobilisations corporelles	355 900,00	021	Virement de la section fonctionnement	49 729,06
16	Emprunts et dettes assimilées	11 181,47			
001	Solde d'exécution reporté	120 733,58	040	Opérat° d'ordres entre sections	14 149,08
041	, Opérations patrimoniales	73 749,60	041	Opérations patrimoniales	73 749.60
	Restes à réaliser	224 397,67			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		830 962,32	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		830 962,32

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le BP 2024 tel que présenté.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Vote des taux - réf : 2024-014

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les taux de fiscalité qui seront appliqués sur les propriétés situées sur son territoire.

Le maire propose de ne pas changer les taux, et demande l'autorisation de signer l'état 1259 (état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales)

Type de taux	2023	2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	31,09	31,09
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	22,44	22,44
Taxe d'habitation	5,85	5,85

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Tarifs du cimetière - réf : 2024-015

Les tarifs en vigueur ont été fixés par délibération du 9 décembre 2022. Le maire propose de les réviser comme suit :

	Actuels	Au 01/05/2024
concessions pour 15 ans	117 €	120 €
concessions pour 30 ans	235 €	240 €
concessions pour 50 ans	535 €	550 €
Cave-urnes pour 30 ans (inclus dans le prix une plaque de 28 cm x 7 cm fournie par la commune)	267 €	275 €
plaques (93 mm x 40 mm x 8 mm ép) pour le livre du jardin du souvenir	15,75 €.	16 €

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 1er mai 2024.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Tarifs de la salle des fêtes - réf : 2024-016

Les tarifs en vigueur ont été fixés par délibération du 28 octobre 2022. Le maire propose de les réviser :

	Actuels	Au 01/05/2024
Location de la salle		
une journée en semaine (hors férié)	168 €	173 €
un jour férié	230 €	236 €
un week-end (du vendredi midi au lundi midi) pour les habitants de la commune	295 €	305 €
un week-end (du vendredi midi au lundi midi) pour les habitants hors commune	500 €;	515 €
pour les associations communales	Gratuité 2 fois/an	Gratuité 4 fois/an
Participation énergie		
électricité	1,00 €/kwh	1,00 €/kwh
gaz	1,50 € m ³	1,50 € m ³

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Séance levée à 20h10

En mairie, le

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD



La secrétaire
Anne MARGUERITTE

